

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 19 DECEMBRE 2016 A 11 HEURES 15**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE LUNDI 19 DECEMBRE A ONZE HEURES QUINZE, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE, S'EST REUNI A L'HÔTEL DE REGION NORMANDIE SITE DE ROUEN, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville - Normandie
Monsieur Rodolphe THOMAS, Vice-président du Conseil Régional de Normandie
Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-président du Conseil Régional de Normandie
Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller Régional de Normandie
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Vice-présidente du Conseil Régional de Normandie
Monsieur Emmanuel MEZERAY, Conseiller Régional de Normandie
Monsieur Philippe AUGIER, Maire de Deauville
Monsieur Dominique MERLIN, Adjoint au Maire de Deauville
Monsieur Pascal LEBLANC, Adjoint au Maire de Deauville

Le quorum étant atteint, la séance commence à 11h20.

L'ouverture de la séance est présidée par Monsieur Hervé MORIN, Président.

Le Comité Syndical désigne Monsieur Serge TOUGARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Présentation des résultats 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine - Estuaire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël COTTE, Directeur Financier des Equipements de la CCI Seine-Estuaire. Le Comité Syndical prend donc acte de la présentation des résultats 2015 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-Estuaire, Service Aéroport. Les documents sont consultables dans les locaux du SMADN aux heures d'ouverture du Syndicat.

Procès-verbal de la séance du 14 avril 2016

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques ou des objections à formuler à propos de ce document. En l'absence de remarques ou d'objections, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016.

Avenant n°2 à la Convention 2013 et clôture

Le Président rappelle qu'une convention avait été signée entre la CCI et le SMADN afin de réaliser des travaux d'investissement au profit de l'aéroport, le 31 janvier 2013. Un premier avenant avait ensuite été signé afin de prendre en compte les apports des Lignes Directrices européennes par une délibération en date du 20 mars 2015. Il est proposé aujourd'hui de clore cette convention et de conclure un avenant prenant en compte les montants définitifs de ces opérations.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°2 à la Convention de Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine – Estuaire et le Syndicat Mixte au titre de 2013, de clore la convention et d'autoriser le Président à le signer.

Avenant N°1 à la Convention 2015 et clôture

Lors de la séance du 20 mars 2015, le Président du Comité Syndical avait été autorisé à signer la convention annuelle d'investissements entre l'Exploitant et le Syndicat Mixte. Les travaux étant terminés et les montants définitifs connus, Monsieur le Président propose de conclure un avenant n°1 à ladite convention et de la clore.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°1 à la Convention de Partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine – Estuaire et le Syndicat Mixte au titre de 2015, de la clore et d'autoriser le Président à le signer.

Convention de rétrocession des subventions de la DGAC / CCI vers le SMADN

Conformément aux Lignes Directrices européennes, le Syndicat Mixte a procédé en 2015 et 2016 à des avances de fonds au profit de l'Exploitant dans le cadre de l'acquisition de biens destinés à la sûreté et à la sécurité de l'aéroport. Ces opérations ont été préalablement agréées par les services de l'aviation civile qui procèdent actuellement aux remboursements de ces opérations auprès de l'Exploitant. Il convient maintenant d'acter une convention entre les parties afin d'obtenir la rétrocession de ces fonds avancés.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la convention, d'autoriser le Président à signer ladite convention, et d'imputer les recettes sur le chapitre 74, article 7478, fonction 90.

Révision de la subvention d'exploitation de 2015

Le Président explique que le Syndicat Mixte a demandé à l'Exploitant d'accueillir la compagnie aérienne Ryanair à Deauville Normandie en 2015. Cette opération a engendré des coûts opérationnels à l'Exploitant qui doivent être compensés aux titres des sujétions imposées par le propriétaire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de réviser le montant de la subvention forfaitaire de fonctionnement versé à la CCI Seine – Estuaire, Délégation du Pays d'Auge à hauteur de 131 266,50 € au titre de l'année 2015, dans la limite autorisée de 277 670,40 € par les textes européens,

Attribution d'une subvention d'exploitation pour 2016

Suite à l'arrivée de la compagnie Ryanair, le Syndicat Mixte a pris l'engagement auprès de l'Exploitant de combler le coût généré par la création d'une nouvelle équipe au sol.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement à la CCI PA dans la limite maximale d'un montant de 277 670,40 €, acquittable sur services faits au titre de l'année 2016 et d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 du budget syndical.

Adoption de la fiche d'entretien professionnel annuel

Le Centre de Gestion du Calvados ayant donné un avis favorable au projet de nouvelle fiche d'entretien professionnel annuel du Syndicat Mixte, Monsieur le Président présente aux autres membres les critères d'appréciation qui seront retenus par les services à compter de 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération relative aux critères d'appréciation pour la fiche d'entretien professionnelle du Syndicat Mixte.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'aéroclub de Deauville pour l'organisation de la course Terminal 10

A titre exceptionnel, Monsieur le Président propose d'attribuer une subvention à l'aéroclub de Deauville d'un montant de 500 € pour l'organisation d'une course pédestre dans l'enceinte de l'aéroport mais insiste sur le fait que cette subvention est exceptionnelle et unique. Le Syndicat Mixte se désengagerait de cette manifestation si elle devait se renouveler car une telle course n'a pas vocation à être subventionnée par le budget syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au titre de la promotion de la Normandie pour l'organisation d'une course pédestre dans l'enceinte de l'aéroport

A l'issue de ces premiers débats, Monsieur le Président prend la parole et propose de faire un point d'étape puis d'échanger sur le projet de création d'une autorité aéroportuaire normande. Il rappelle que la Normandie est loin d'avoir une offre aéroportuaire à la mesure de ses ambitions, de son attractivité, et que les anciennes querelles n'ont plus lieu d'être.

Il confirme également que la démarche doit se faire sur un mode volontaire et partenarial avec la collectivité régionale pour pilote. La mutualisation du poste de Directeur entre les aéroports de Caen-Carpiquet et Deauville Normandie n'est qu'une première étape. La mise en place d'une autorité organisatrice commune devrait à terme, permettre de mutualiser le back office, de développer une offre commerciale plus agressive et proposer une stratégie d'investissement commune.

2017 doit être l'année de construction du système aéroportuaire normand avec le calendrier suivant :

- les 6 premiers mois seront consacrés aux études globales : une première sur l'analyse des comptes des 4 aéroports prenant part à la démarche, et une seconde sur la stratégie et la gouvernance.
- les 6 derniers mois seront dédiés à la construction juridique d'une autorité aéroportuaire normande.

La mise en œuvre opérationnelle est attendue pour 2018.

Monsieur Philippe AUGIER confirme qu'il souscrit à la démarche et insiste sur l'importance de valoriser les complémentarités avec l'appui de la Région. Néanmoins, il souhaite que les réflexions engagées sur la rénovation de l'aérogare de Deauville Normandie se poursuivent. Il souligne également que la Ville de Deauville souhaite être associée à toutes les réunions relatives à ce dossier.

Le Syndicat Mixte, concernant la situation de l'aérogare, informe l'assemblée de l'organisation au début du mois de mars (le 10) d'un comité syndical dont l'ordre du jour serait le débat d'orientations budgétaires et la présentation de l'étude du Cabinet Déelles sur la restructuration du bâtiment aéroportuaire.

Concernant l'avenir des aéroports normands, Monsieur Rodolphe THOMAS s'inquiète des dernières mesures prises par l'Europe et plus particulièrement des récentes Lignes Directrices qui se révèlent extrêmement contraignantes financièrement pour les petits et moyens aéroports, et risquent de fragiliser leur équilibre financier.

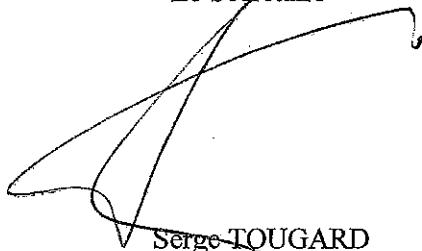
Sur les Lignes Directrices de 2014, Monsieur le Président demande à Monsieur Vincent BRETEAU, DGA de la Région Normandie, de faire un point. Pour la Commission Européenne, les aéroports sont considérés comme des entreprises commerciales qui doivent dégager des bénéfices afin de supporter leurs investissements en dehors d'aides publiques à terme (horizon 2024). D'autre part, l'interdiction de soutenir, par des fonds publics, des aéroports distants de moins de 100 kilomètres va rendre difficile l'exploitation des aéroports normands. Comme la Région a pu en échanger avec la DGAC, il semble que la mise en place d'une structure de gestion commune puisse être un moyen de lever cette difficulté.

Enfin, la stratégie commerciale des deux aéroports ne pouvant pas être harmonisée immédiatement, il serait malgré tout intéressant que les deux plateformes puissent communiquer sur leur rapprochement, notamment à l'occasion des salons professionnels en 2017.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour leur présence et donne rendez-vous pour un prochain comité syndical. Il informe également que les exploitants de Caen et Deauville devront à cette occasion présenter un organigramme commun pour la gestion de ces deux aéroports.


Le Président lève la séance 11H40

Le Secrétaire



Serge TOUGARD

Le Président



Hervé MORIN